



Fin de bail et compromis de vente a l aide

Par **lyreco**, le **22/12/2010** à **10:10**

Bonjour,

nous sommes locataires dans une maison - notre fin de bail est 1 mars le propriétaire nous a donné notre congé pour fin fevrier 2011 - nous avons signé un compromis de vente comment cela se passe t il si nous ne pouvons ammenager dans notre maison achetée qu apres la date de fin de bail

de plus mon épouse est enceinte

il nous oblige aussi un huissier pour le etat des lieux alors qu il n y en avait pas pour l entree qui paie les frais

c'est une location de maison meublée.

merci de votre precieuse aide nous sommes bien inquiets